



Institut des comptes nationaux

Analyse des prix
Rapport annuel 2024 de l'Institut des
comptes nationaux
Partie II :
Analyse de la décomposition de l'inflation

Observatoire des prix



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
N° d'entreprise : 0314.595.348

 0800 120 33 (numéro gratuit)

 <https://economie.fgov.be>

Editeur responsable :

Séverine Waterbley
Président du Comité de direction
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles

Pour de plus amples informations :

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie
Peter Van Herreweghe
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
Tél. : +32 2 277 83 96
Courriel : Peter.Vanherreweghe@economie.fgov.be

Version internet

Table des matières

Table des matières	Fout! Bladwijzer niet gedefinieerd.
II. Analyse de la décomposition de l'inflation	4
Introduction.....	Fout! Bladwijzer niet gedefinieerd.
Décomposition de l'inflation	5
II.1 Décomposition du déflateur du PIB	5
II.1.1 Méthodologie et données	5
II.1.2 Décomposition du déflateur du PIB pour la Belgique et la zone euro	5
II.2 Décomposition du prix à la consommation en Belgique	6
II.2.1 Méthodologie et données	6
II.2.2 Décomposition des prix à la consommation en Belgique et dans la zone euro	8
II.3 Conclusion	9
II.4 Références.....	10

II. Analyse de la décomposition de l'inflation

Introduction

Lors de la mesure de l'évolution des prix, le lien est souvent fait spontanément avec l'inflation mesurée comme la croissance des prix à la consommation à l'aide de l'indice des prix à la consommation (IPC). Le présent rapport met en évidence une autre mesure de l'évolution des prix, à savoir l'évolution des prix mesurée par le déflateur de la valeur ajoutée. Un déflateur est une mesure calculée à partir des données de la comptabilité nationale. Le déflateur du produit intérieur brut (PIB) est égal au PIB nominal divisé par le PIB réel. Le résultat peut être considéré comme le prix d'une unité de valeur ajoutée créée dans le pays. Contrairement aux prix à la consommation, le déflateur du PIB n'est pas influencé directement par les prix à l'importation.

Le déflateur du PIB peut être divisé en plusieurs composantes selon l'optique du PIB que l'on considère. Si l'on adopte le point de vue du revenu, le déflateur du PIB peut être divisé en trois composantes : le coût salarial unitaire, le bénéfice unitaire et les taxes unitaires (nettes). Le présent rapport examine l'évolution de ces composantes afin d'interpréter l'évolution globale du déflateur du PIB.

Outre le déflateur du PIB, il existe d'autres déflateurs tels que le déflateur de la consommation des ménages. Ce dernier est examiné dans ce rapport parce qu'il constitue une meilleure approximation de l'évolution des prix à la consommation. Une décomposition est également possible entre la masse salariale, l'excédent brut d'exploitation, les taxes sur les produits et l'étranger, cette dernière composante captant l'impact de l'inflation importée de l'étranger.

Décomposition de l'inflation

II.1 Décomposition du déflateur du PIB

II.1.1 Méthodologie et données

Le déflateur du PIB est calculé en divisant le PIB nominal par le PIB réel :

$$\frac{PIB_t}{PIB_t^R} = \text{Déflateur du PIB}$$

Selon l'approche du produit intérieur brut (PIB) par les revenus, le PIB peut être divisé en trois catégories. Premièrement, la *rémunération des salariés*, qui comprend tous les coûts salariaux, y compris les primes. Deuxièmement, l'*excédent brut d'exploitation* et le *revenu mixte brut*, qui comprennent grosso modo les bénéfices des entreprises (avant déduction des amortissements) et les revenus des travailleurs indépendants. Étant donné que les revenus des travailleurs indépendants ne sont pas divisés entre une part de capital et une part de travail, cette composante comprend également une partie des revenus salariaux. Troisièmement, les *impôts nets sur la production et les importations*, qui comprennent tous les impôts moins subventions. Il s'agit d'impôts sur les produits moins subventions telles que la TVA, les droits d'accise, etc. et les impôts non liés aux produits, moins les subventions telles que les impôts fonciers, les droits d'émission et les subventions salariales.

$$PIB_t = \text{masse salariale}_t + \text{excédent brut d'exploitation}_t + \text{impôts nets}_t$$

Pour décomposer le déflateur du PIB en trois composantes, nous divisons la formule ci-dessus par le PIB réel. Le déflateur du PIB, qui est le prix d'une unité de valeur ajoutée créée au niveau national, est alors égal à la somme du coût salarial par unité, du bénéfice (y compris les revenus mixtes) par unité et des impôts sur la production (moins les subventions) par unité.

$$\text{Déflateur du PIB} = \text{coût salarial unitaire}_t + \text{bénéfice unitaire}_t + \text{impôts nets unitaires}_t$$

Une différence importante avec l'inflation des prix à la consommation est que le déflateur du PIB ne tient compte que de l'évolution des prix des biens produits dans le pays. L'impact de l'inflation importée par le biais de produits et de services provenant de l'étranger n'entre donc pas en ligne de compte. Les calculs concernant le déflateur du PIB sont basés sur les données de l'Institut des comptes nationaux.

II.1.2 Décomposition du déflateur du PIB pour la Belgique et la zone euro

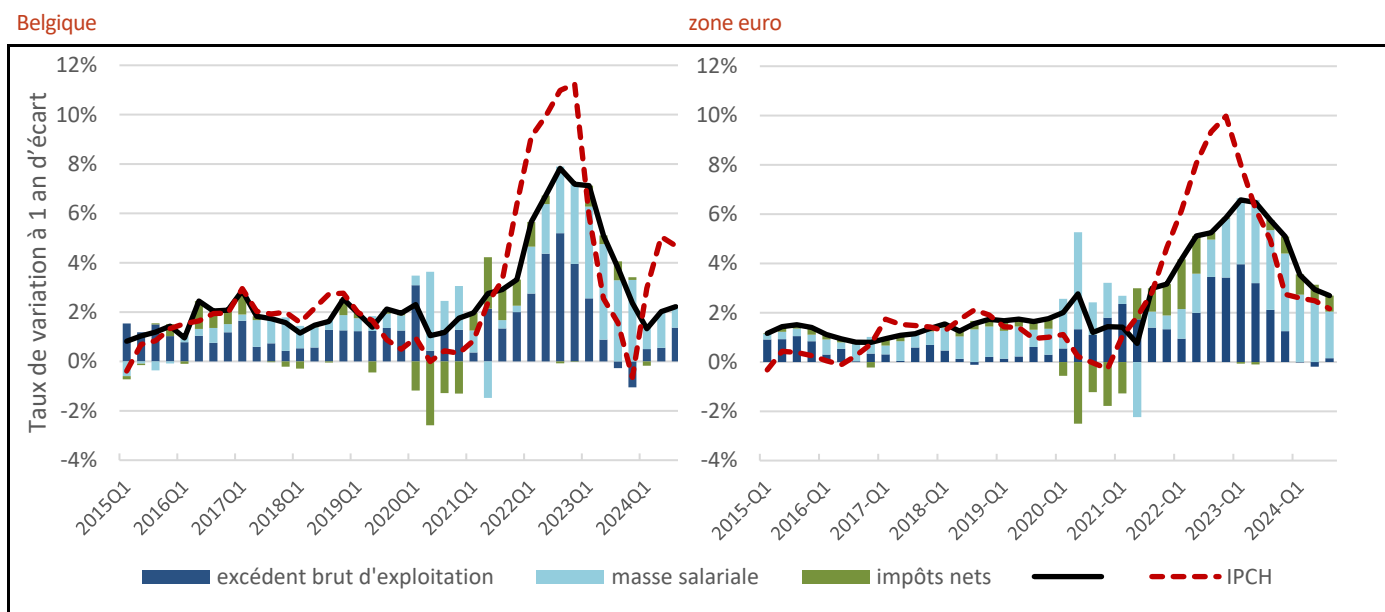
Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution et la décomposition du déflateur du PIB sur la période 2015-2024. Les principales évolutions depuis le début de la crise du COVID en 2020 sont discutées ci-après.

En 2020, le gouvernement réagit en prenant des mesures de soutien pour protéger l'emploi de l'impact de la crise du COVID. Des subventions salariales sont accordées aux secteurs en difficulté, ce qui se traduit par une contribution négative des *impôts nets* à la croissance du déflateur du PIB. En 2021, ces mesures de soutien disparaissent et l'effet s'inverse : les *impôts nets* contribuent désormais positivement au déflateur du PIB. En 2021, la réouverture de l'économie crée une pression à la hausse sur les prix. Cela se reflète également dans le déflateur du PIB. En 2021 et 2022, le déflateur du PIB augmente principalement en raison d'une reprise de l'*excédent brut d'exploitation*. En 2022, les prix de l'énergie explosent à la suite du conflit entre la Russie et l'Ukraine et la contribution à la *masse salariale* augmente fortement. L'indexation automatique des salaires en Belgique assure une transmission rapide des hausses de prix aux coûts salariaux. En 2023, la croissance du déflateur du PIB diminue et sera constituée presque entièrement de la contribution de la *masse salariale*. L'*excédent brut d'exploitation* et les *impôts nets* contribuent à peine à la croissance du déflateur du PIB. En 2024, le pic de forte croissance des prix est passé et la croissance du déflateur du PIB revient aux niveaux d'avant 2021, avec une contribution provenant majoritairement de l'*excédent brut d'exploitation*.

Dans la zone euro, la contribution de l'excédent brut d'exploitation atteint un sommet au premier trimestre 2023, soit deux trimestres plus tard qu'en Belgique, et les coûts salariaux unitaires augmentent plus lentement. En 2024, la contribution de l'excédent brut d'exploitation est très limitée dans la zone euro, comme en Belgique en 2023. La contribution de la masse salariale atteint un sommet dans la zone euro au deuxième trimestre 2023, comme en Belgique, mais la contribution de la masse salariale diminue plus lentement dans la zone euro.

En 2022, tant le déflateur du PIB de la Belgique que celui de la zone euro ont connu une croissance plus faible que l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Cela s'explique par le fait qu'une grande partie de la forte hausse des prix de l'énergie à l'étranger n'est pas reprise dans le déflateur du PIB, mais bien dans le taux d'inflation de l'IPCH.

Graphique 1. Décomposition du déflateur du PIB pour la Belgique et la zone euro



Sources: calculs propres à l'aide des données de la BNB, Eurostat.

II.2 Décomposition du prix à la consommation en Belgique

Il s'agit d'une analyse plus complète que celles qui se concentrent sur la décomposition du déflateur du PIB, car elle permet également d'inclure l'effet direct des prix à l'importation. L'évolution des prix à la consommation est approchée par la croissance du déflateur de la consommation des ménages belges. Cette méthodologie permet une décomposition en composantes *excédent brut d'exploitation*, *masse salariale*, *impôts à la consommation* et la composante *étranger* qui capte l'impact de l'inflation importée. En 2022, la contribution de la composante *étranger* a été un facteur clé de l'inflation élevée.

II.2.1 Méthodologie et données

La méthodologie de décomposition des prix à la consommation est basée sur une étude du *Centraal Planbureau van Nederland* (2023) et une étude du FMI (2023).¹

La décomposition de l'inflation des prix à la consommation est basée sur une règle de prix supposée. Le prix à la consommation p^c est supposé être égal au prix à la production p^p , majoré des taxes sur les produits τ . Le prix à la production est divisé en un prix de la valeur ajoutée des producteurs nationaux (d'une pondération ωd dans la consommation totale) et un prix des producteurs étrangers, ou prix à l'importation (de la pondération $1 - \omega d$).

¹ La méthodologie est basée sur le problème de minimisation des coûts d'un producteur normal.

$$p_t^c = (1 + \tau_t)(p_t^{pd})^{\omega d} (p_t^{pf})^{1-\omega d}$$

Exprimée en taux de croissance, représenté par $\Delta \ln ()$, cette équation devient alors :

$$\Delta \ln p_t^c = \Delta \ln (1 + \tau_t) + \omega d \Delta \ln p_t^{pd} + (1 - \omega d) \Delta \ln p_t^{pf}$$

Ensuite, le taux de croissance du prix à la production national (déflateur du PIB) est calculé comme la somme pondérée des taux de croissance du prix de la valeur ajoutée des branches d'activité :

$$\Delta \ln p_t^{pd} = \sum_i \omega_i \Delta \ln p_{it}^p \quad \text{quand} \quad \sum_i \omega_i = 1$$

Les pondérations ω_i utilisées actuellement sont les parts de la valeur ajoutée des branches d'activité nationales dans la consommation². Dans la dernière étape, l'inflation de chaque branche $\Delta \ln p_{it}^p$ est décomposée en deux éléments : la masse salariale L_{it} et le solde brut d'exploitation F_{it} .

$$\sum_i \omega_i \Delta \ln p_{it}^p = \sum_i \omega_i \Delta \ln L_{it} + \sum_i \omega_i \Delta \ln F_{it}$$

Nous présentons une décomposition en quatre composantes : la *masse salariale*, l'*excédent brut d'exploitation*, l'*étranger* et les *impôts sur les produits*. Compte tenu des autres composantes, la contribution de l'*étranger* est calculée comme un poste résiduel.

$$\Delta \ln p_t^c = \Delta \ln (1 + \tau_t) + \omega d \sum_i \omega_i \Delta \ln L_{it} + \omega d \sum_i \omega_i \Delta \ln F_{it} + (1 - \omega d) \Delta \ln p_t^{pf}$$

La composante *impôts à la consommation* de cette décomposition comprend la différence entre les taxes et les subventions sur les produits. Ces impôts sont par exemple la TVA et les droits d'accises. Les impôts et les subventions non liés à des produits font partie de la composante excédent brut d'exploitation de cette décomposition.

Le prix à la consommation est représenté par le « déflateur de la consommation des ménages ». Le graphique 2 montre qu'il existe un lien étroit entre le « déflateur de la consommation des ménages » et l'« indice des prix à la consommation harmonisé » (IPCH), qui est un instrument de mesure habituel de l'évolution des prix.

Pour calculer la décomposition des prix à la consommation en Belgique et dans la zone euro, nous combinons quatre sources de données :

- Les données trimestriels des comptes nationaux d'Eurostat (2025a) : prix à la consommation mesurés par le déflateur de la consommation des ménages.
- Les données trimestrielles des comptes nationaux d'Eurostat (2025b) : valeur ajoutée nominale et réelle et coûts salariaux nominaux de 11 branches d'activités.
- Les taux d'imposition constants d'Eurostat (2025c) : calcul de la variation des impôts comme la différence entre l'inflation et l'inflation à taux d'imposition inchangés.
- Tableaux entrées-sorties symétriques d'Eurostat (2025d) : calcul des pondérations de la valeur ajoutée des 11 branches d'activité dans la consommation des ménages. Il calcule également la pondération de la valeur ajoutée créée au niveau national dans la consommation des ménages.

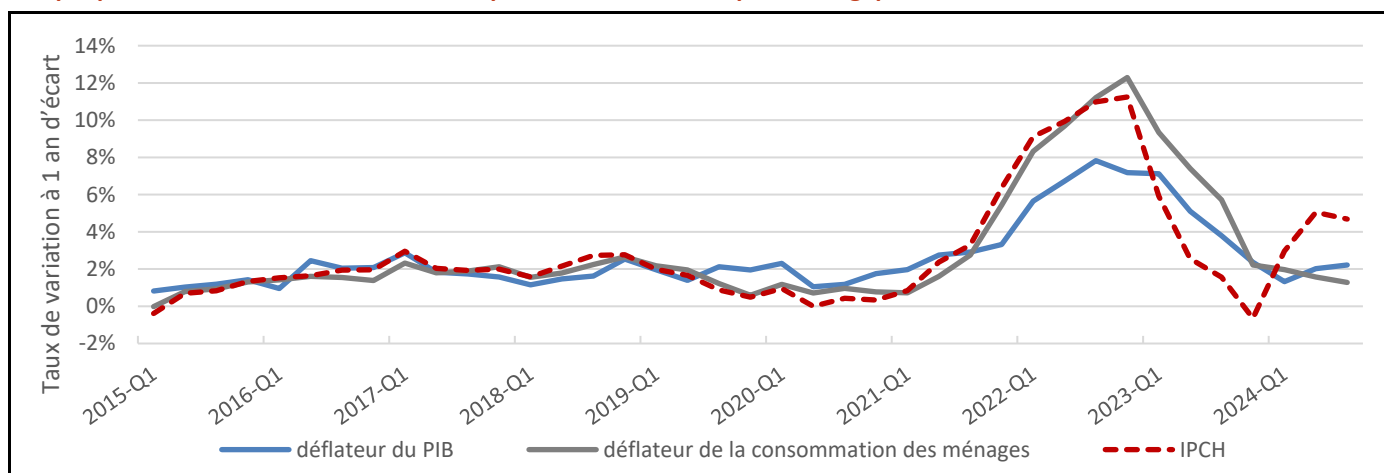
Pour la Belgique, ces données Eurostat sont fournies par l'Institut des Comptes Nationaux.

² Si l'on suit la perspective de la valeur ajoutée du PIB, le déflateur du PIB peut également être écrit comme la somme pondérée des déflateurs de la valeur ajoutée par branche d'activité. Les pondérations correspondent à la part de la valeur ajoutée par branche d'activité dans le PIB.

II.2.2 Décomposition des prix à la consommation en Belgique et dans la zone euro

Une décomposition des prix à la consommation est possible en utilisant le déflateur de la consommation des ménages. Le graphique ci-dessous montre qu'il existe un lien étroit entre l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) et le déflateur de la consommation des ménages. En outre, il montre également le déflateur du PIB dont il a été question dans le paragraphe précédent.

Graphique 2. Déflateurs de l'Institut des comptes nationaux et IPCH pour la Belgique



Source: Eurostat, calculs propres.

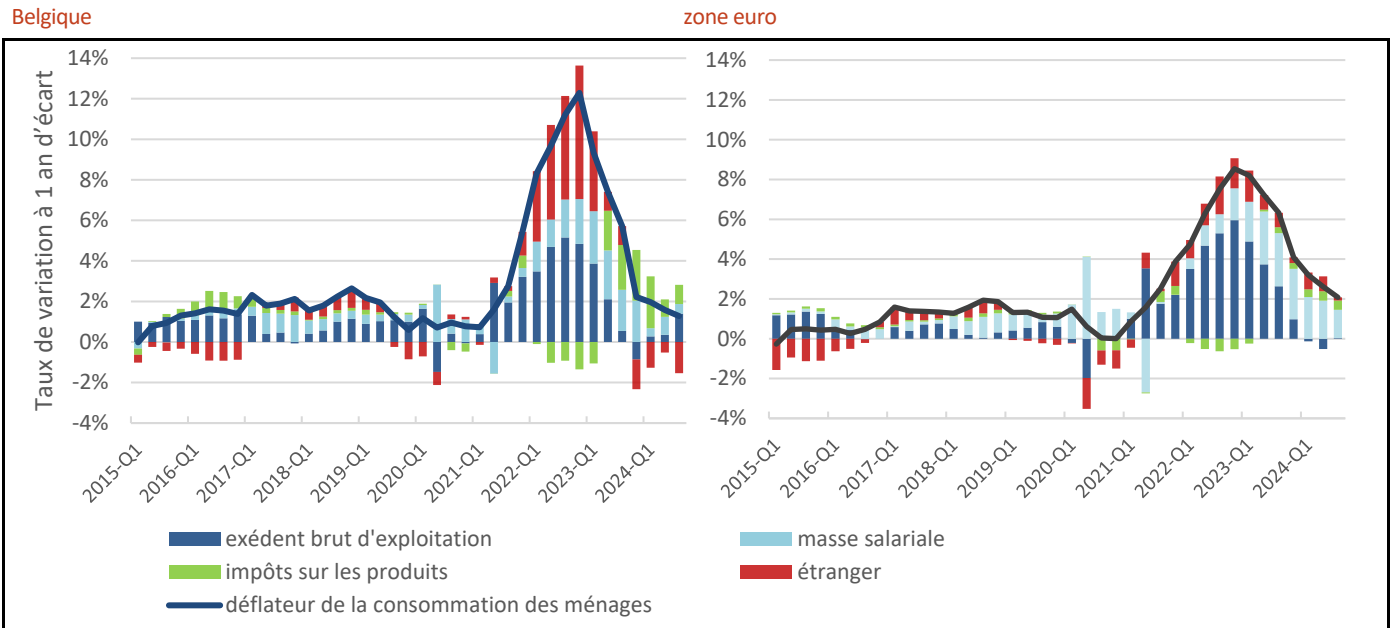
Le graphique 3 montre la décomposition des prix à la consommation pour la Belgique et la zone euro. Les principales observations depuis le début de la hausse des prix (2021) jusqu'aux données les plus récentes (troisième trimestre 2024) sont examinées.

À l'instar de la décomposition du déflateur du PIB, l'inflation des prix à la consommation a augmenté à partir du second semestre 2021. Cela est principalement dû à une reprise de *l'excédent brut d'exploitation*. D'une part, il y a eu des contraintes d'approvisionnement car plusieurs chaînes d'approvisionnement ont été perturbées pendant la pandémie de COVID. D'autre part, la demande de biens et de services a été forte en raison de la réouverture de l'économie après le premier confinement. Ces facteurs ont exercé une forte pression à la hausse sur les prix.

En 2022 et au début de 2023, la croissance des prix à la consommation en glissement annuel a atteint un pic de 10 %. Par rapport au déflateur du PIB, la croissance des prix à la consommation en glissement annuel a continué à augmenter. Cela s'explique principalement par la forte hausse des prix à l'importation des produits énergétiques, entre autres, d'où l'augmentation de la composante *étranger*. Outre la contribution importante de la composante *étranger*, les composantes de *la masse salariale* et de *l'excédent brut d'exploitation* ont également contribué à l'inflation. En Belgique, la contribution de *l'excédent brut d'exploitation* a atteint son maximum en 2022, tandis que la contribution de la masse salariale continuait d'augmenter. En 2022, le gouvernement belge a pris des mesures pour freiner la hausse des prix de l'énergie, telles qu'une réduction de la TVA. Cela s'est traduit par une contribution négative des *taxes sur les produits* en 2022.

En 2023, les mesures de soutien ont été supprimées, de sorte que la contribution *des taxes sur les produits* s'est inversée : elles ont contribué positivement à l'inflation en 2023. Les prix internationaux de l'énergie ont fortement baissé en 2023, ce qui s'est également traduit par une forte baisse de la composante « étranger ». En outre, la contribution de *l'excédent brut d'exploitation* a également fondu. La *masse salariale* a tout de même contribué positivement à l'inflation des prix à la consommation en 2023. En 2024, l'inflation des prix à la consommation a retrouvé son niveau d'avant 2021.

Graphique 3. Décomposition des prix à la consommation en Belgique et dans la zone euro



Sources: Eurostat, OCDE et calculs propres.

Les prix à la consommation dans la zone euro suivent une évolution similaire à celle des prix à la consommation en Belgique. L'économie de la zone euro étant une économie moins ouverte, l'impact de l'inflation importée est plus faible. La contribution de la composante *étranger* est donc plus faible. Une autre différence est que l'évolution de *l'excédent brut d'exploitation* et de la *masse salariale* semble être plus lente qu'en Belgique. Ainsi, les contributions de la *masse salariale* et de *l'excédent brut d'exploitation* atteignent leur maximum un semestre plus tard qu'en Belgique.

II.3 Conclusion

Le présent rapport a mis en évidence deux moyens de mesurer l'évolution des prix. Tout d'abord, il a examiné le déflateur du PIB, qui est une mesure du prix de la valeur ajoutée créée au niveau national.

Le déflateur du PIB a fortement augmenté en 2022. Une décomposition du déflateur du PIB montre comment les composantes sous-jacentes ont évolué. L'excédent brut d'exploitation a fortement augmenté dès 2021 en raison de la réouverture de l'économie après la crise du COVID. L'indexation automatique des salaires a eu pour effet d'accroître fortement la masse salariale en 2022. Ces deux facteurs ont exercé une pression à la hausse sur les prix.

Toutefois, le déflateur du PIB ne tient pas compte l'effet direct des prix à l'importation. Une meilleure mesure pour analyser les prix à la consommation est le déflateur de la consommation des ménages. Cet élément de mesure prend en compte l'effet direct des prix des importations en provenance de l'étranger. Pour réaliser cette étude, nous nous sommes appuyés sur l'analyse du *Centraal Planbureau* des Pays-Bas (CPB 2023).

Les prix à la consommation ont fortement augmenté en 2022 et au premier semestre 2023. Comme pour le déflateur du PIB, on peut observer l'évolution des composantes sous-jacentes. L'excédent brut d'exploitation a fortement augmenté en 2021 et la masse salariale a suivi en 2022 et 2023, comme le déflateur du PIB. Les prix des importations en provenance de l'étranger ont joué un rôle important dans la hausse des prix à la consommation en 2022 et au premier semestre 2023.

L'Observatoire des prix prévoit de suivre cette décomposition.

II.4 Références

CPB (2023). *Uitsplitsing van de inflatie in Nederland*. [Uitsplitsing van de inflatie in Nederland | CPB.nl](https://www.cpb.nl/uitsplitsing-van-de-inflatie-in-nederland)

Eurostat (2025a). *GDP and main components (output, expenditure and income)*. https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/NAMQ_10_GDP/default/table?lang=en

Eurostat (2025b). *Gross value added and income industry breakdowns*. https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/NAMQ_10_A10/default/table?lang=en

Eurostat (2025c). *HICP at constant tax rates – monthly data (index)*. https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/prc_hicp_cind/bookmark/table?lang=en&bookmarkId=e523c456-ee48-4865-b5c6-5a9c7296cb8c

Eurostat (2025d). *Symmetric input-output table at basic prices (industry by industry)*. https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/naio_10_cp1750_custom_14918337/bookmark/table?lang=en&bookmarkId=9564572d-7b72-49e1-982f-4e012c806ad3

Hansen; N. H., Toscani, F.G. & Zhou, J. (2023). *Euro Area Inflation after the Pandemic and Energy Shock: Import Prices, Profits and Wages* (IMF Working Paper No. 2023/131). International Monetary Fund. <https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2023/06/23/Euro-Area-Inflation-after-the-Pandemic-and-Energy-Shock-Import-Prices-Profits-and-Wages-534837>